

KAIROS SUCCESS

1 rue Grange Frangy
71100 Chalon Sur Saône
Email: contact@kairos-success.com
Tel: 0385489012



Tout savoir sur la copropriété

2 jours pour acquérir les connaissances de base sur la copropriété et le rôle du syndic de copropriété.

Durée: heures (jours)

Profils des stagiaires

- Toute personne souhaitant faire évoluer ses connaissances sur la copropriété

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique de la copropriété
- Savoir le fonctionnement et les actions autour d'une copropriété
- Savoir lire les éléments comptables d'une copropriété

Contenu de la formation

- Introduction - Définitions en lien avec la copropriété
 - o Atelier découverte des définitions relatives à la copropriété
 - o Rôles, missions et interactions des différentes parties prenantes d'une copropriété
 - o Différences entre syndic professionnel, syndic bénévole, syndic en ligne
- Partie 1 : Le cadre juridique
 - o Loi du 10/07/1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et ses décrets d'application
 - o Loi N°70-9 du 02/01/1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce (Loi HOGUET)
 - o Loi N°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (Loi SRU)
 - o Loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR)
 - o Loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi ELAN)
- Partie 2 : Le fonctionnement d'une copropriété
 - o Les parties communes et privatives d'un immeuble Atelier sur le guide FNAIM
 - o Le mandat de syndic Les honoraires du syndic Obligations des syndics sortants / entrants
 - o Les diagnostics obligatoires en copropriété
 - o Le règlement de copropriété et l'état descriptif de divisions Atelier : travail sur des exemples
 - o Les assurances en copropriété
 - o Vie de la copropriété a) La gestion courante - gestion des travaux d'entretien b) La gestion des sinistres c) Les assemblées générales
 - * Préparation et vérification des comptes * Réunion préparatoire à l'assemblée générale avec les membres du CS * Convocation à l'assemblée générale * Réalisation de l'assemblée générale (majorités de vote, vote par correspondance, pouvoir et AG dématérialisée, signature du PV, délai de contestation) * Suivi des décisions d'AG d) La gestion des mutations
- Partie 3 : La comptabilité d'une copropriété
 - o Le paiement des fournisseurs
 - o La répartition des charges
 - o L'arrêté de comptes
 - o L'établissement du budget prévisionnel
 - o Le règlement des charges par les copropriétaires Atelier : savoir lire un arrêté de compte et un décompte de charges

KAIROS SUCCESS

1 rue Grange Frangy
71100 Chalon Sur Saône
Email: contact@kairos-success.com
Tel: 0385489012



- o Le contentieux en copropriété
- Conclusion
 - o Questions / Echanges complémentaires
 - o Quiz de fin de formation
 - o Evaluation de satisfaction à chaud et bilan sur l'atteinte des objectifs personnels de formation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Marlène LOUIS, spécialiste du syndic de copropriétés (18 ans d'expérience) en tant que gestionnaire, puis responsable pôle syndic et responsable d'agences.

Modalités d'accès : Contactez-nous au 03 85 48 90 12

ou par mail : contact@kairos-success.com

Délais d'accès : Nos formations sont réalisées sur mesure.

Nous programmerons les dates en fonction de vos contraintes et de nos disponibilités.

Dispositifs spécifiques d'accueil des stagiaires : Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les aspects, l'accessibilité et le type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogiques sont à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation afin de pouvoir orienter ou accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

Modalités d'accès : Contactez-nous au 03 85 48 90 12 ou par mail : contact@kairos-success.com

Délais d'accès : Nos formations sont réalisées sur mesure. Nous programmerons les dates en fonction de vos contraintes et de nos disponibilités.

Dispositifs spécifiques d'accueil des stagiaires : Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les aspects, l'accessibilité et le type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogiques sont à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation afin de pouvoir orienter ou accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Etude de cas concrets, ateliers, jeux.
- Quiz en salle.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.